

Exercice 1854

D^{on} N^{au}

Autorisation

du 26 18

NOTA

(Circulaire du 21 janvier 1816.)
... Aucun Mémoire ne sera reçu à l'Administration s'il n'est daté et signé par la partie intéressée.
Les Mémoires devront contenir la description exacte des travaux et de leur objet.
Les mesures, poids, sommes et calculs y seront énoncés suivant le système décimal.
Les Mémoires doivent être remis à l'Administration dans le mois qui suivra l'achèvement des travaux.

Caes 185
604
1854

Préfecture

du Département de la Seine.

Mémoire des Travaux de Sculpture

exécutés à l'Eglise Saint Germain des Prés,
d'après les ordres de Monsieur Ballard Architecte,
et sous l'inspection de Monsieur Veron.
par Gallis & Coignat
demeurant à Paris rue de Babylone 47 & 48. Entrepreneurs.

5249.

Montant du Mémoire. Demande ... Règlement ..	N ^o d'ordre.	DÉTAIL.	QUANTITÉS ou TIMBRE.	N ^{os} de la SÉRIE.	PRIX.	MONTANT			
						EN DEMANDE.		APRÈS RÈGLEMENT ET RÉVISION.	
						fr.	c.	fr.	c.
		<i>Statues aux angles de la nef et des bras de Croix</i>							
		<i>Chapiteaux</i>							
	1.	Pour la sculpture en pierre de Deux chapiteaux variés ayant chacun Pour les Deux chapiteaux 100 ^{rs} .	2		à 110 ^{rs} 110 ^{rs}	220		220	00
	2.	Pour la sculpture en pierre de Quatre chapiteaux variés ayant chacun Pour les Quatre chapiteaux 100 ^{rs} .	4		à 50 ^{rs} 200 ^{rs}	200		200	00
	3.	Pour la sculpture en pierre de Quatre chapiteaux variés ayant chacun Pour les Quatre chapiteaux 100 ^{rs} .	4		à 40 ^{rs} 160 ^{rs}	160		160	00
	4.	Pour la sculpture en pierre de Deux chapiteaux variés ayant chacun Pour les Deux chapiteaux 100 ^{rs} .	2		à 35 ^{rs} 70 ^{rs}	70		70	00
	5.	Pour le cintre en plâtre de médaille moitié d'arc de chapiteaux 1 ^{er} .	1			40		40	00
		<i>Statue de gauche à l'angle du bras de Croix et du Chœur.</i>							
		<i>Chapiteau</i>							
	6.	Pour la sculpture en pierre de Un grand chapiteau ayant de projections 100 ^{rs} .	1		à 110 ^{rs} 110 ^{rs}	110		110	00
	7.	Pour le modèle en plâtre moitié d'arc de chapiteaux 1 ^{er} .	1			12		12	00
		<i>A Reporter</i>				980		812	00

DESMAREST, garçon de bureau, à l'Hôtel-de-Ville.

MONTANT			
EN DEMANDE.		APRÈS RÉGLEMENT ET RÉVISION.	
fr.	c.	fr.	c.
Report.....	980	812	00
TOTAL.....	980	812	00

812^f, 00 Règlement Révision

Certifié véritable par l'Entrepreneur soussigné.
Jallou & Poignant

Paris, le 1^{er} février 1854.

L'Inspecteur soussigné certifie que les travaux et fournitures portés au présent mémoire ont été exécutés.

Paris, le 4 février 1854

Le Vérificateur chargé de la vérification et du règlement propose d'arrêter le présent mémoire à la somme de huit cent douze francs

Paris, le 1^{er} Mars 1854

L'Architecte de la 1^{re} Section soussigné, après avoir examiné le présent mémoire, le règlement proposé par le Vérificateur, est d'avis de le régler à la somme de huit cent douze francs

Paris, le 4 Mars 1854

Révision faite du présent mémoire, les soussignés proposent d'en arrêter le règlement définitif à la somme de huit cent douze francs

Paris, le 30 mai 1854

Certifié pour la somme de

M. de la 1^{re} Section

ACCEPTÉ le Règlement après Révision.